Et les visites se succéderent tous les deux jours environ, accompagnées de l'offre d'une consommation.

LA SUBORNATION

Les complices s'étant cru suffisamment renseignés, mirent cartes sur table.

Mardi dernier, ils vinrent une dernière fois demander Fruchart et l'emmenèrent dans un estaminet voisin, où Duthilleul lui proposa une somme de dix mille francs s'il voulait s'informer par lettre avoir agressé Gaston Foveaux le lundi matin dans le Bois de la Deûle.

— Moi, répondit l'ouvrier, je ne l'ai pas vu.

— Peu importe, répliqua Duthilleul, signe que nous vous demandons, et vous aurez dix mille francs, à la condition, cependant, que vous filiez immédiatement à l'étranger.

Charles Fruchart n'ayant pas acquiescé à cette demande, ils lui conseillèrent de réfléchir, lui annonçant qu'ils reviendraient le lendemain prendre la réponse.

Fruchart s'empressa de raconter cet entretien à sa patronne qui lui conseilla de prendre ses précautions.

— « Prends garde, dit la brave femme [illegible] ne pas l'enivrer avec eux ; ils profiteraient de la situation pour te faire signer des mensonges. »

Le lendemain de Noël, Vernier, Fruchart et rue de l'A. B. C., était lui-même l'objet de propositions analogues, avec accompagnement de nombreuses coupes de champagne.

Cette fois, cependant, on demandait seulement à M. Vereau d'engager son ouvrier à signer, moyennant quoi on lui donnerait à lui aussi dix mille francs.

Duthilleul, en même temps, sortait de sa niche un énorme portefeuille gonflé de larges billets bleus.

LA DENONCIATION

Le peintre refusa d'en entendre davantage et se rendit sur le champ à la sûreté, où le lendemain il déposait une plainte en subornation de témoins.

Aussitôt une surveillance était établie.

Dans l'après-midi de vendredi, Duthilleul et Georges allaient une dernière fois rendre visite à Charles Fruchart et lui donnaient rendez-vous pour six heures du soir à la *Brasserie Arménienne*.

C'est là que fut opérée leur arrestation.

Le fils de Duthilleul

C'est à tort que nous avions annoncé hier, l'arrestation simultanée du fils de Duthilleul.

Degroux et Soudoyer avaient été arrêtés vers huit heures, à la «Brasserie Arménienne».

A ce moment arrivait le fils de Duthilleul, soldat à la 1re section d'infirmiers militaires de Lille, qui fut jugé de bonne prise et conduit avec les deux autres au poste central.

Vers neuf heures un quart, Duthilleul père arrivait et avant qu'il eut pu prononcer une parole, il était saisi par les agents et emmené à la sûreté.

L'innocence du militaire ayant été reconnue, il fut aussitôt relaxé.

Il courut à la *Brasserie Arménienne* où il demanda si son père était rentré.

— Oui, lui dit-on, mais il vient de sortir en portant sa valise.

Le malheureux soldat erra pendant quelques instants dans la salle des Pas-Perdus, et se rendit à l'Hôpital militaire.

Il se couche et bientôt ses sanglots révéillent le caporal de chambre qui vint s'enquérir de la cause de son chagrin.

— Mon père est mourant, frappé d'une attaque d'apoplexie, dit-il.

Hier matin, le jeune soldat sollicita de son officier une permission de 24 heures pour se rendre dans sa famille à Carvin.

Ce lui fut accordé, mais, aussitôt dehors, un journal lui apprit l'arrestation de son père et des deux individus avec lesquels il s'était trouvé la veille. Il rentra, et tout en larmes, raconta la vérité à son supérieur.

— Ajoutons que Paul Duthilleul, soldat de la classe de 1897, est très estimé de ses chefs et de ses camarades, qui ont appris avec un réel chagrin le malheur qui le frappait.

AU PARQUET

Depuis vendredi à dix heures, Duthilleul, Degroux et Soudoyer goûtaient les infinies joies du poste de la sûreté.

Interrogés par M. Boilleraut chef de la sûreté, ils sont restés toute la journée de samedi sous la surveillance des agents.

A cinq heures, deux fiacres étaient mandés sur la place, les numéros 68 et 72 — soyons précis. — Dans la première voiture, tous stores baissés, montèrent Degroux et Soudoyer accompagnés de deux agents de sûreté. Dans la seconde se trouvaient MM. Boilleraut, chef de la sûreté, un agent et Duthilleul portant un complet et une large casquette. On sait que Duthilleul, sous doute par suite de vieilles habitudes policières avait le monomanie du costume et en changeait très volontiers.

Après avoir attendu une demi heure sous le pérristyle, les inculpés étaient introduits dans le bureau de M. du Bouquet de Florian, substitut, remplaçant M. le procureur de la République. Ce premier interrogatoire tout de formalité étant terminé, M. Delalé, juge d'instruction fut chargé de l'affaire.

Bien que la plus grande discrétion ait été observée par l'honorable magistrat, nous croyons savoir que malgré les affirmations de Degroux, très catégoriques, Duthilleul a nié s'être fait passer pour un agent de sûreté.

Il était poursuivi pour cette seule raison : usurpation de fonctions. La loi ne permet pas — et c'est une lacune regrettable — de poursuivre pour subornation de témoins.

Quant à Degroux et à Soudoyer dont nous ferons connaître plus loin les rôles exacts, ils ont été laissés en liberté provisoire. Vers 7 heures du soir, ils pouvaient regagner leurs domiciles respectifs. L'instruction continuera tous ces jours-ci.

Les coulisses de l'affaire

Notre enquête. — Dates précises. Un intéressant carnet. — Le faux agent de sûreté.

Bien que dans une autre partie de notre compte-rendu, nous donnions certains détails que nous allons être forcés de reprendre ici, nous ne jugeons pas ce travail en partie double inutile. En effet, ces explications nouvelles jettent un jour curieux sur les mysterieux dessous du syndicat Flamidien qui existe très-réellement comme nous allons le prouver.

Peu de jours après le crime commis à l'Externat de Notre-Dame de la Treille nous signalions la présence à Lille de deux anciens agents de sûreté de Paris, MM. Dupuis et Paris qui étaient chargés de faire une enquête parallèle à celle de la police. Au bout de quelque jours d'ouïtles démarches de ces deux infructueuses, ces policiers qui avaient fait l'impossible, croyant que le juge se trompait, pour découvrir la vérité, y renoncèrent et déclarèrent qu'il n'y avait rien à faire. Ils ont cité, d'ailleurs le véritable coupable que M. Delalé avait arrêté et il est très difficile de faire sortir la vérité ailleurs que du puits de l'Externat de Notre-Dame de la Treille.

C'est alors que l'on — mettons le Comité Flamidien illégal — songea à s'adresser à Duthilleul, ancien commissaire de police actuellement à Courrières.

Gustave Duthilleul, né à Carvin le 5 juin 1847 habitant rue du Centre dans cette ville et employé d'usine à l'usine Tilloy Delaune, avait eu un passé très mouvementé. Successivement commissaire de police à Béthune, central à St. Quentin, (1885) et à Dijon (1890), Duthilleul avait vainement sollicité un poste nouveau. Un de ses prédécesseurs ayant quitté la sûreté, Duthilleul fut de la police pour le remplacer.

Commis-voyageur chez M. Levy, marchand de vins, il entra, vers 1899 à l'usine Tilloy Delaune.

C'est là que la confiance du comité flamidien alla le chercher pour en faire un grand chef de sûreté aux ordres des informateurs occasionnels qui veulent à tout prix transformer Flamidien en un martyr.

Il serait amusant de faire défiler sous les yeux de nos lecteurs tous ces flamidiennistes, et le carnet de Duthilleul est à cet égard des plus curieux.

Des initiales y indiquent de gros personnages qui quotidiennement le recouvaient et lui donnaient des ordres parfois mêmes contradictoires, tous ces gens-là n'étant autre pas d'accord sur la façon de contre-enquêter.

Disons seulement qu'à ce métier de chercheur de vérité, Duthilleul gagnait cinq francs par jour plus ses frais. Il eut pu sans inconvénient exercer son flaire tout à son aise, si la fâcheuse idée de jouer les agents de sûreté ne s'était pas emparée de son esprit. C'est ce qui l'a perdu.

Alors Duthilleul se mit en rapport avec tous ceux qui étaient capables de lui fournir des renseignements précis et c'est ainsi que Georges Degroux devint un des accompagnateurs.

Georges Degroux, 25 ans, garçon de magasin, né à Seclin le 15 décembre 1872, marié et demeurant à Loos, rue Bazinghien, 15, fils de Mme veuve Degroux, épicière de la rue du Marché-aux-Betes, avait déjà joué lors du passage des anciens agents de sûreté parisien un rôle typographique.

Connaissant bien la ville, capable d'indiquer aux fins liniers les endroits où ils pourraient diriger leurs recherches, il continua son rôle d'indicateur auprès de Duthilleul.

Quant à Soudoyer, il entra dans l'intimité de Duthilleul d'une façon curieuse. Alfred Soudoyer, 30 ans, tanneur, né à Lille le 21 novembre 1868, demeurant rue de Tournai, 52, est un brave garçon qui a fait loyalement son service militaire au 1 bis de la rue d'Alembert.

Deux vieilles dames de la rue de Paris, commerçantes, avaient raconté au lendemain du crime, qu'un soldat de l'infanterie de marine avait acheté une toile d'emballage. De là à conclure que cette toile avait servi de linceuil à Gaston Foveaux, il n'y avait qu'un pas que Duthilleul avait franchi. Flamidien, il avait plus qu'une autre dame de la rue Solférino affirmant également avoir vu errant dans les vespasiennes un petit garçon et un soldat de l'infanterie de marine.

Soudoyer, qui appartenait à cette arme, fut choisi par Duthilleul pour diriger ses recherches et ce dans le but d'interroger un nombre de soldats de marine de passage à Lille.

Et c'est ainsi que Soudoyer entra dans le trio, sans bien savoir au juste le rôle qu'il y jouait.

Degroux et Soudoyer n'étaient, au reste, que des comparses. Duthilleul était le grand chef agissant.

Il s'entoura de tous les documents indispensables à la réussite de ses projets, photographies du gâteau, des allées de Notre-Dame de la Treille et cet fait, se mit en rapport avec le peintre de la rue Colbert et le fils Fruchart.

Nous donnons plus haut ce qui s'est passé exactement entre eux et il ne paraît pas nécessaire d'y revenir. Précisons simplement à coups de date. C'est le 15 mars qu'il entre en relations avec Fruchart qu'il va trois presque quotidiennement, tout à l'Arménitiers chez sa sœur Mme Bovaer, boulevagère, rue St-Honoré, 27, où il est resté quelques jours, tantôt chez son patron, M. Verro, peintre, rue Colbert.

Il lui remet notamment quelques numéros de la *Croix*, à la date du 25 avril 1899, où est raconté la déposition de Justine. C'est le 25 avril enfin qu'il voit pour la dernière fois Fruchart d'invitations à dîner et à boire, qu'il demande à MM. Verro et Fruchart, fils, de lui signer les papiers que l'on sait.

Duthilleul reçoit un démenti formel aux déclarations très catégoriques de MM. Fruchart et Verro.

Ce qui paraît certain, c'est que Duthilleul n'a cessé de se présenter tant à Mme Verro la mère qu'à Verro fils et Fruchart, fils, comme un agent de sûreté.

On voit par les détails que nous avons donnés que ce syndicat Flamidien dont on nijait dans le clan clérical, l'existence, existait très réellement. Rien n'y manque, ni état-major, ni les soldats.

Les journaux cléricaux

Le *Nouvelliste* qui n'a pas comme la *Croix* vécu *Le Nord* de 24 heures pour mentir aux juges, n'en pont content. Songez donc, on lui enlève ses agents, juste au moment où ils allaient découvrir la vérité.

Cela rappelle la fameuse enseigne de ce barbier : Demain on rase gratis.

La question n'est pas de savoir pour le syndicat Flamidien si on découvra la vérité qui nous paraît à nous comme archi connue, mais d'égarer l'opinion. Ainsi s'explique cette débauche de témoignages.

Dans le bon ton chapelet de doléances du *Nouvelliste*, nous notons quelques phrases injalitées que nous commentons au fur et à mesure.

On leur reproche d'avoir usurpé des fonctions en se faisant passer pour des agents de la sûreté. Il faudrait le prouver tout d'abord, car le fait de laisser une personne dans l'ignorance de la situation qu'on occupe ne constitue pas une usurpation de fonctions, si tant est que les agents de la sûreté soient des fonctionnaires de plaisir, par eux-mêmes et en vertu de leur pouvoir discrétionnaire, le moindre acte. C'est une mauvaise plaisanterie, et il faudrait, du reste, pour pouvoir l'accuser, qu'il naître sur quoi elle repose et quels sont les gens qui accusent.

Outre qu'il est plus honnête à faire connaître exactement ses titres et ses qualités quand on demande des renseignements, la déposition de Degroux ne laisse aucun doute à cet égard.

C'est bien comme agent de sûreté que Duthilleul se présentait à la famille Verro et Fruchart.

Or, ça c'est le droit absolu des particuliers de le faire, même en offrant de l'argent pour parler et du moment que l'on ne demande de dire que ce qui est.

Le *Nouvelliste* a l'illusion facile.

C'était donc pour connaître la vérité que l'on demandait à Fruchart, si nous en croyons sa déclaration d'abord qu'il avait vu Gaston Foveaux, alors qu'il savait le contraire.

Vondrait-on laisser se répandre dans le public cette idée que les hommes qui faisaient une contre-enquête étaient payés ? Ce n'est pas le point d'abord quelque chose et qu'il importait de saisir leurs papiers, leurs carnets, tout en un mot ce qui pourrait compromettre les auteurs de l'attentat à l'ère Flamidien ?

Cela, vraiment c'est le comble ! Alors que le Syndicat a tout fait l'impossible pour étouffer la recherche de la vérité, il voudrait faire croire que sa contre-enquête devait aboutir.

Les inculpations

Nous avons dit que la subornation de témoins n'était pas prévue par le Code pénal. Duthilleul est donc poursuivi simplement pour usurpation de fonctions.

Il s'est donné faussement comme agent de sûreté, ce qui, naturellement, lui facilitait singulièrement la tâche pour son enquête.

Voici, d'ailleurs, le texte applicable : c'est l'article 258 du Code pénal :

« Quiconque sans titre se serait immiscé dans des fonctions publiques, civiles ou militaires, ou aurait fait usage d'une de ces fonctions, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans, sans préjudice de la peine de faux si l'acte porte le caractère de ce crime ».

Pour M. Alfred Soudoyer, l'inculpation serait le port illégal d'un uniforme militaire. En effet, Soudoyer, qui venait de sortir du régiment, aurait revêtu son ancien costume de soldat d'infanterie de marine avec la médaille coloniale, ceci pour attirer plus de confiance et amener plus facilement les confidences qu'il sollicitait. Ce délit est prévu par l'article suivant, article 259 :

« Toute personne qui aura publiquement porté un costume, un uniforme ou une décoration qui lui appartiennent pas sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans. »

Polémiques cléricales

Nous avons demandé à la *Croix* et à la *Dépêche* de faire connaître le nom de la « dame pieuse » qui a enlevé trois francs-maçons, dont l'un à figure sinistre, s'entretenir, au parvis de Notre-Dame de la Treille, de l'assassinat du jeune Foveaux, et se féliciter d'avoir réussi ce coup dirigé contre les congrégations.

La *Croix du Nord* ne répond pas à notre demande.

La *Dépêche*, elle, déclare « qu'elle ignore même sur quoi repose cette histoire. »

Ecoutez, par hasard, à la *Dépêche*, on ne lirait pas la *Croix* ?

Non, n'est-ce pas plutôt qu'il y a entente entre les deux complètes pour agir chacun de son côté, par des moyens différents ?

En tout cas, il y a un intermédiaire constant entre les deux journaux : c'est M. Chesneloing, président de Flamidien, qui inspire, aussi bien à la *Croix* qu'à la *Dépêche*, la campagne menée en faveur du frère de Notre-Dame-de-la-Treille, dans les bureaux de la préfecture de Lille.

Si la « dame pieuse » destinée à jouer dans l'affaire Flamidien le rôle de la dame voilée dans l'affaire Dreyfus existe réellement, M. Chesneloing, président du Flamidien, l'aurait dû connaître et la justice.

Nous persistons donc à demander le nom de cette mystérieuse dame.

Si M. Chesneloing, aussi bien que la *Croix* et la *Dépêche* continuent à se dérober, nous aurons le droit de conclure qu'il n'y avait là qu'une mystification inventée et une nouvelle manœuvre du syndicat Flamidien.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

GRÈVE GÉNÉRALE des Mineurs

EN BELGIQUE

Augmentation du nombre des grévistes

(De notre correspondant particulier)

Liège, 29 avril.

Le nombre des grévistes s'est considérablement accru ces jours-ci, surtout en le prétexant à cause du 1er mai. De plus, la grève s'est déclarée dans deux nouveaux charbonnages, à Gelt-Berleur et à Herstall, où l'on n'avait pas chômé jusqu'à présent.

On signale plusieurs arrestations, les unes de mineurs faisant circuler des listes de souscription en faveur de la grève, les autres, de grévistes portant atteinte à la liberté du travail.

Une assez grande inquiétude règne dans tout le bassin à ce propos, et des mesures spéciales ont été prises par le gouvernement pour protéger les grévistes travaillant encore.

C'est ainsi que de nombreux pelotons ont été détachés dans les localités où il n'y a pas de grève pour venir prendre garnison dans les centres où le chômage est le plus considérable.

Le commissaire d'arrondissement de Liège a visité les centres de grève, afin de se rendre un compte exact de la situation.

L'augmentation du nombre des grévistes constatée en matin est de plus de 2,000, soit 7,000 en tout.

Comme on craint des troubles pour le premier mai, toute manifestation a été interdite à Liège et à Seraing, contre-ordre qui a fait grande clrrque de Liège tout entière à cité consignée.

Mons, 29 avril. — Aujourd'hui, dans le bassin de Mons, 620 ouvriers ont repris le travail, 493 l'ont quitté, ce qui fait un total de 14,556 grévistes.

La situation n'est pas changée. Tout reste calme.

Un attentat à la dynamite a eu lieu la nuit dernière à Wasmes, contre la maison d'un ouvrier qui n'avait pas cessé le travail. Il n'y a eu que des dégâts matériels.

Dans le bassin du Centre, il y a une nouvelle diminution de grévistes, ce qui porte à 10,192 le nombre total des grévistes.

Dans le bassin de Charleroi, il n'y a pas de changement.

L'AFFAIRE DREYFUS

LE DOSSIER DE L'ENQUÊTE

A la Cour de Cassation

La déposition Esterhazy

Le Figaro publie la suite de la déposition du commandant Esterhazy (cinq colonnes). En voici un extrait :

Le président. — Vous dites que vous formuler comme témoin, et sous la foi du serment, les déclarations suivantes, dont vous aurez soupé les pièces écrites si on vous l'avait permis. Il me semble qu'aujourd'hui rien ne s'opposerait à la production de ces pièces écrites, vous avez, en quelque sorte offrirez.

Entre part, vous dites que vous n'avez agi que dans l'intérêt de la France et que vous avez pu fournir au colonel Sandherr des renseignements du plus haut intérêt, et combattre utilement des agissements dont l'auteur était bien connu.

Il serait donc de votre propre intérêt, même sur ces déclarations d'attendre qu'il avait vu Gaston Foveaux, alors qu'il savait le contraire.

Vondrait-on laisser se répandre dans le public cette idée que les hommes qui faisaient une contre-enquête étaient payés ? Ce n'est pas le point d'abord quelque chose et qu'il importait de saisir leurs papiers, leurs carnets, tout en un mot ce qui pourrait compromettre les auteurs de l'attentat à l'ère Flamidien ?

Cela, vraiment c'est le comble ! Alors que le Syndicat a tout fait l'impossible pour étouffer la recherche de la vérité, il voudrait faire croire que sa contre-enquête devait aboutir.

Le président. — Cependant, vous avez vous-même, dans certains documents qui ont été saisis chez Mme Pays, pour reconnaître que l'écriture du bordereau avait été calquée par Dreyfus sur votre écriture ?

Que voulez-vous dire par là ?

Le commandant Esterhazy. — La question du bordereau est une de celles qui ont été jugées par le conseil de guerre de 1898 ; j'estime ne pas avoir à répondre à cette question.

Le président. — Le bordereau est écrit sur un papier d'une nature particulière. Connaissez-vous ce papier ? Vous en avez fait usage ? Vous reconnaît-il l'original du bordereau.

Le commandant Esterhazy. — Je le reconnais ; seulement, il a changé de ton.

Le président. — Avez-vous, à l'époque où ce papier a été écrit, c'est-à-dire, à après la date qu'on lui assigne, au courant de l'été 1894, du papier semblable à celui du bordereau ?

Le commandant Esterhazy. — J'ai lu qu'on avait saisi des lettres de moi écrites sur du papier semblable à celui du bordereau. J'ignore si le fait est exact.

J'ai toujours eu et je cherche encore à avoir du papier très mince, et comme militaire, j'avais toujours de ces papiers minces et quadrillés qu'on trouve à bon marché, qui sont très commodes, parce qu'ils offrent un petit volume, et que parfois on a besoin avec leurs quadrillages qui tiennent lieu de graduation, et leur transparence qui dégagent des manœuvres un bout de carte ou de faire un travail analogue.

J'ai lu dans un journal anglais qu'on avait trouvé que le papier du bordereau et celui des lettres qu'on aurait saisies chez moi étaient semblables.

J'ai toujours qu'il existe de la même envée.

Je me suis renseigné chez un marchand de papier à Londres qui m'a dit que ce papier ressemble aux cuves, j'affirme que je n'ai en de cette cuves (ci identité de cuves il y a) qu'une partie infinitesimale.

Je ferai remarquer seulement que j'écris presque toujours sur du papier mince, et si, par hasard, on avait en ma possession un papier de même nature que moi, il n'eût pas été difficile de s'en procurer.

Le président. — Je vous représente une lettre datée du Courbevoie du 17 avril 1892, signée de votre nom par votre ancien ami, vous au sieur Rieu, lieutenant, 21, rue Richelieu.

La reconnaissez vous ?

Le commandant Esterhazy. — Oui, je reconnais cette lettre.

Le président. — Je vous en soumets une seconde datée de Rouen, du 17 avril 1894, également signée de vous, et qui a été saisie chez Mc Catto, huissier.

La reconnaissez-vous ?

Le commandant Esterhazy. — Oui, je crois que cette lettre est de moi.

Le président. — Ces deux lettres sont écrites sur du papier pelure quadrillé.

Elles ont été soumises à l'examen de trois experts qui se sont prononcés dans un rapport en date du 25 novembre 1898, des conclusions duquel je vous donne lecture, consciencieusement et sans parti pris en résumé : « La pièce dite du bordereau, la lettre du 17 août 1894 et la lettre du 17 avril 1892 nous présentant les caractères de la plus grande similitude ».

Avez-vous quelques observations à présenter sur ce rapport ?

Le commandant Esterhazy. — Ce ce qui concerne ce point, je m'en réfère aux déclarations du Sénat, c'est-à-dire aux deux jugements antérieurs connus de guerre.

Quant aux dires des experts, je n'y connais absolument rien.

Je puis dire seulement que le papier que vous m'avez présenté tout à l'heure, les autres, de gréviste portant atteinte à la liberté du travail.

Une assez grande inquiétude règne dans tout le bassin à ce propos, et des mesures spéciales ont été prises par le gouvernement pour protéger les grévistes travaillant encore.

C'est ainsi que de nombreux pelotons ont été détachés dans les localités où il n'y a pas de grève pour venir prendre garnison dans les centres où le chômage est le plus considérable.

Le commissaire d'arrondissement de Liège a visité les centres de grève, afin de se rendre un compte exact de la situation.

L'augmentation du nombre des grévistes constatée en matin est de plus de 2,000, soit 7,000 en tout.

Comme on craint des troubles pour le premier mai, toute manifestation a été interdite à Liège et à Seraing, contre-ordre qui a fait grande clrrque de Liège tout entière à cité consignée.

Mons, 29 avril. — Aujourd'hui, dans le bassin de Mons, 620 ouvriers ont repris le travail, 493 l'ont quitté, ce qui fait un total de 14,556 grévistes.

La situation n'est pas changée. Tout reste calme.

Un attentat à la dynamite a eu lieu la nuit dernière à Wasmes, contre la maison d'un ouvrier qui n'avait pas cessé le travail. Il n'y a eu que des dégâts matériels.

Dans le bassin du Centre, il y a une nouvelle diminution de grévistes, ce qui porte à 10,192 le nombre total des grévistes.

Dans le bassin de Charleroi, il n'y a pas de changement.

Chronique Régionale

L'alcool dénaturé

Plusieurs journaux spéciaux reproduisent une lettre en date du mars 1899 de M. de Loynes, chef du service des laboratoires du ministère des finances à ses collègues des douanes :

1. Les expériences faites sur l'alcool dénaturé avec le procédé actuel et sur l'alcool dénaturé au moyen de l'éthylène ont prouvé qu'on peut se procurer d'une manière satisfaisante, au moins de 96 0/0 d'alcool pur pouvant être employé à la fabrication des liqueurs ;

2. Les alcools dénaturés par l'un ou l'autre système, dans des proportions suffisantes au goût, donneraient un mélange ne pouvant pas être consommé directement, mais qui pourraient être employés à la fabrication des liqueurs, à l'arôme très développé. Je n'ai rien à changer à cette déclaration sur la possibilité d'une dénaturation partielle des grossières des alcools dénaturés, j'estime que cette fraude sera toujours possible quel que soit le dénaturant employé.

Plus bas on lit « on ne connaît pas jusqu'ici le moyen de réaliser cette séparation. Des expériences faites depuis longtemps sur les mélanges d'alcool et de méthylène ont démontré qu'il subsistait toujours dans ce produit régénéré quelque complément que possible des traces de dénaturants, pouvant mises en évidence par des réactifs...»

Plus loin on lit encore : « Mais la question est encore à l'étude et la Commission de dénaturation n'a encore actuellement d'une façon toute particulière. On convindrait d'attendre les résultats des essais pour se prononcer d'une manière catégorique.

Au 1er ci-dessus je répondrai, qu'ayant la loi du 29 décembre 1897, faite pour encourager la consommation de l'alcool dénaturé, chacun pouvait recevoir librement et par 24 heures, un hectolitre de cet alcool, il en limit ce qu'il voulait, *tout qu'on n'a pas voulu substituer l'alcool au pétrole.*

La régie ignorait probablement alors, qu'on pouvait régénérer suffisamment son alcool dénaturé pour être employé à la fabrication des liqueurs, c'est assez facile.

Faites-donc, 6 trois fois saintes régie ! exercer les fabricants de liqueurs, de produits pharmaceutiques et de parfumerie (ils le sont déjà) et vous assurez à ele un produit du dénaturé.

Au 2° de la lettre, je répondrai que le dénaturant qui est employé actuellement (le me hylène) est le moindre de tous ceux connus et qu'il est prouvé (on en donne les moyens) qu'à Paris, dans une chambrette de six mètres carrés, au moyen de quelques aparoeils, coûtant 3,000 fr. on peut — en extrayant de l'alcool, 18 fabriques dénaturant employés depuis longtemps pour notre belle administration — gagner 200 fr. par jour, en fraudant le droit actuel de 156 fr.

Et c'est seulement maintenant qu'on s'aperçoit qu'on peut régénérer l'alcool dénaturé, on le brûle depuis plus de 25 ans ? Employez le méthyl-éthylcétone et celui qui voudra régénérer, fera comme celui qui manipulera — pour un sou et brûlant pour deux sous de chandelle.

Puisque M. de Loynes avoue que même avec son mauvais dénaturant, *il reste toujours des traces de dénaturant*, que demande-t-il de plus pour punir la fraude ?

La question est *encore* à l'étude, dit-il, permettez-moi de dire que c'est honteux, il y a longtemps que les Allemands l'ont résolue et vous ne l'ignorez pas, la Suisse en a fait autant.

Il faut attendre la commission des dénaturants ajoute-t-il dans sa lettre et une nouvelle fois : mêtrée ; car si l'on n'en change pas la composition, elle ne trouvera jamais rien de bon que son méthylène — il y a trop d'alcool pur — dans ce comité ein marche en avant, mais à reculons.

De tout ce que dessus, il faut conclure que, si nos représentants au Parlement ne montrent pas les dents, contre les rondes de cuir du Palais du Louvre — dont ils les arrangent — et il est temps, mais que temps de le faire ; nous consommerons librement l'alcool dénaturé, quand les poules auront des dents.

Et pendant ce temps là, les pétroliers entasseront les millions, les chemins de fer, les compagnies, en profiteront longtemps encore, car la consigne est de rouler.

Et dire que cela traîne depuis le 6 novembre 1895 — jour où j'ai fait la proposition, du dégrèvement de cet alcool — et que c'est le 27 février 1899 que le Kaiser allemand adressait des félicitations aux alcools dénaturés ; il a fait plus, il donne mêmes des primes de 4 francs par hectolitre d'alcool dénaturé anéanti. Et nos bons amis arriveront sous peu, à consommer un million d'hectolitres, ce qui représentera la culture de 5,000 hectares de betteraves. Et nous, c'est comme la sœur Anne... nous ne voyons pas : la lumière qui éclairo ailleurs.

Membre de la chambre consultative d'agriculture de Douai à Landas (Nord).

Nominations administratives

Par arrêté préfectoral en date du 22 avril, M. Victor Vaillant, professeur à l'Institut industriel du Nord, a été nommé expert-comptable en matières d'or d'argent au bureau de garantie de la ville de Lille, en remplacement de M. Lacoste, démissionnaire.

Il a prêté serment en cette qualité à l'audience du tribunal civil de ce jour.

Pharmacie scolaire

Un exemple à imiter

La Ville à Armentières vient de doter chacune de ses Ecoles communales d'un grand sac contenant une boîte de pharmacie.

Ce petit nécessaire contient les médicaments indispensables pour donner les premiers soins en cas d'accidents en attendant l'arrivée du médecin. Une notice collée par l'intérieur à l'intérieur de la boîte donne l'emploi des médicaments.

L'idée, assez heureuse en somme, d'avoir dans chaque école les médicaments nécessaires en cas de danger. L'instituteur, avec les notions d'hygiène qui possède actuellement en mesure de faire face à ces multiples petits accidents qui se produisent journellement dans une cour d'école primaire. Dans le cas où l'accident survient à l'école qu'un élève, il donne les premiers soins en attendant l'arrivée du médecin cela suffit souvent pour empêcher l'accident de s'aggraver.

Cette boîte lui procure l'occasion, non seulement de faire une fois par an une excellente leçon d'hygiène, mais de détruire les préjugés, les croyances aux remèdes de bonne femme qui ont cours plus que jamais dans l'esprit des populations rurales.

C'est enfin l'occasion de montrer aux parents qu'on ne fait pas qu'apprendre à lire, à écrire et à compter dans nos écoles communales, mais que nos instituteurs savent, dans ces cas comme dans beaucoup d'autres, faire preuve d'un peu de tendresse et de sollicitude à l'égard des enfants qui leur sont confiés.

LE SPORT

SPORT HIPPIQUE

Club Hippique de Roubaix

Le concours hippique de dimanche et lundi réunira tous les éléments extraordinaires français et étrangers.

Les journaux des grands concours de Paris vont se parer.

Des officiers de toutes armes sont inscrits au programme. Nous même des officiers belges ! Jusqu'à présent la commission du Club hippique n'avait jamais pu recueillir l'adhésion des officiers étrangers à ses concours. Cette année, elle a la satisfaction d'annoncer que quatre officiers du 2e régiment de chasseurs à cheval en garnison à Tournai ont répondu à l'appel.

La lutte sera chaude certainement, et très intéressante, car les meilleurs chevaux de France contribuent pour une large part au succès des renommées hippiques.

Le concours d'Equipages promet aussi d'être très brillant. Jamais les adhésions n'ont été aussi nombreuses ; nous verrons à ces fêtes tout ce que la région compte de meilleurs équipages. En un mot, le succès des concours de dimanche et lundi promains sera certainement un succès complet.

Les buffets et buvettes, tenus par M. Journelle seront très bien achalandés ; le buffet principal *servira des rafraîchissements à partir de midi pendant* les deux journées de concours.

Les Courses de Tourcoing

Du chroniqueur sportif au *Petit Journal* :

« Pendant cette première saison de printemps et sous les auspices et règlements de la société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang, nous avons eu tant à Neuilly-Levallois qu'à Vincennes et à Tourcoing une série de réunions qui font la plus grand honneur à ces trois sociétés.

« Des programmes largement conçus, des qualités indiscutablement supérieures, des jusques et des allocations fort rémunératrices ont su attirer des quatre coins de la France une foule disparate de ces nous de chevaux de demi comme chevaux de demi sang.

« C'est une réussite dont notre élevage national profitera dans une large mesure et à laquelle ayant quelque peu contribué, nous sommes heureux d'applaudir.

« Concernant les internationaux, disons que presque toujours ce sont les chevaux d'outre-Manche qui ont remporté la victoire ; nous avons la satisfaction de la supériorité de notre élevage, à signaler tout particulièrement la course internationale à steeple de Tourcoing le 9 avril qui a eu un retentissement dans la France entière et la Belgique et dont le cheval français *Bayard* est sorti vainqueur sur 15 parcours tant anglais que d'autres.

« Le 26 mai il y a un pendant à cette même course, et la réunion de Tourcoing sera avec son programme choisi et étudié des plus intéressante.

« La société d'encouragement consacre 700 fr. de prix, allocations qui ne se sont jamais données en province. »

SPORT NAUTIQUE

Le comité des Régates de Roubaix, dans sa dernière réunion, a décidé d'organiser cette année les régates internationales sur le canal du Blanc-Seau, le dimanche 18 juin prochain.

A LA
NOUVELLE MAISON
Vente & Crédit
(Voir au 4e page)

Chronique Locale

ROUBAIX

Les Tramways électriques (1)

(Suite)

Ayant terminé, avec le matériel roulant nous continuerons, par le personnel de l'Exploitation.

La « Compagnie Nouvelle des tramways de Roubaix et Tourcoing » au capital de trois millions de francs a son siège social à Roubaix, 453 Grande-Rue et le siège administratif, 3, rue Lafayette à Paris.

Le président du conseil d'administration est M. D'Estournelle, commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur et l'administrateur délégué M. Emile Franck.

A Roubaix, la Compagnie est représentée par M. G. Duez, ingénieur, licencié-ès sciences, chargé de service de l'exploitation.

A M. Duez est adjoint, M. Cahen, ingénieur des mines, chargé du service technique.

Le service de l'Exploitation est divisé en cinq parties différentes, confiées chacune à un agent responsable.

Pour les passer en revue nous commençons par le service des bureaux.

Personnel des bureaux. — Le service, sous la direction immédiat de l'ingénieur d'exploitation, comprend six agents :

1 comptable, 1 caissier, 1 secrétaire, 1 rédacteur-sténographe-dactylographe, 1 contrôleur de recettes. 1 expéditionnaire.

Par le titre même de chacun de ces agents, on sait le travail qui leur incombe et nous nous étendrons pas à déterminer le rôle de chacun d'eux.

Nous continuerons par le service principal.

2° **Service de roulement.** — Le service, sous les ordres de M. Gustave Descarpentries, inspecteur de l'exploitation, comprend 70 conducteurs et 70 wattmans. Pour le seconder, tant dans la surveillance du roulement que pour la régularité du service ; cinq contrôleurs lui sont adjoints.

Le service de roulement a été établi de telle façon que le personnel ne travaille que dix heures et demie par jour.

Un débutant gagne, soit comme conducteur ou wattman 3 fr. 50 par jour. Au bout de la première année de service, si par son zèle et sa bonne conduite, il a donné toute satisfaction, il est nommé de 2e classe, au salaire journalier de 4 fr. Les agents de 1re classe gagnent 4 fr. 50 par jour.

En plus de leur salaire journalier, une prime de 1 fr. pour cent sur les recettes est attribuée, par moitié au conducteur et au wattman. Cette prime leur est payée tous les trimestres et nous connaissons nombre de ces agents qui reçoivent de ce fait 25 et 30 fr. par trimestre.

De plus, le conseil d'administration, dans le but de récompenser d'une façon toute particulière, afin de les engager à continuer, ceux des agents qui par leur zèle, leur attention et la bonne tenue dans le service, son méritants, leur constitue une prime trimestrielle spéciale.

Aux wattmen, qui n'ont causé aucun accident, qui surveillent et entretiennent bien leurs prises, il leur est accordé vingt-cinq francs.

Aux conducteurs, qui, par la propreté de leur voiture, la politesse envers le public, la régularité dans le service et observation des règlements se sont signalés, il leur est accordé une prime de vingt francs.

Enfin, aux agents des deux catégories qui n'ont pas remplis les conditions voulues pour avoir droit à la prime supérieure, mais qui néanmoins n'ont pas eu de punition, il leur est donné une prime d'encouragement de dix francs.

Nous nous plaisons à constater que la Compagnie sait reconnaître les services rendus et qu'elle encourage son personnel à faire mieux n'est possible.

Nous avons constaté qu'une discipline absolument militaire régnait parmi le personnel du mouvement de la voie et nous remercions qu'il en soit ainsi, car avec une étendue semblable à celle du réseau de Roubaix et Tourcoing, il serait difficile de contrôler à chaque instant les agents du dehors de la voie.

Ce personnel, d'une tenue irréprochable, et de toute courtoisie envers le public sauf de très rares exceptions, fait honneur : à M. l'inspecteur, et à ses collaborateurs, MM. les contrôleurs qui, dans leur service, montrent du tact et un esprit d'équité.

3. *Service électrique.* — Le chef de ce service, M. Claisse, est chargé de l'entretien, réparation, montage, etc., des dynamos de l'usine génératrice du Laboureur, des moteurs des voitures, de l'éclairage des voitures et des deux dépôts de la ligne aérienne, etc.

A cet effet, un atelier particulier, dont nous avons déjà parlé a été affecté à ce service.